

LES FONDS EUROPÉENS EN PICARDIE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

La Picardie est un territoire rural maillé de villes petites et moyennes. Son économie, bien qu'à dominante agricole, s'appuie également sur une forte tradition industrielle.

La crise économique et la désindustrialisation du territoire confrontent aujourd'hui la région à plusieurs défis : la nécessité de renforcer sa capacité de Recherche et Développement (seulement 1,2% du PIB régional), de développer l'économie numérique, notamment pour répondre à l'éloignement entre l'habitat et les centres économiques, et de renforcer l'emploi régional face à la forte augmentation des demandeurs d'emploi.

STRATÉGIE EUROPE 2020



Éducation

15,30 %

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

34,50 %

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



Lutte contre la pauvreté

16,20 %

Taux de pauvreté en 2010



Emploi

67,20 %

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



R&D

1,20 %

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



Environnement

10,60 %

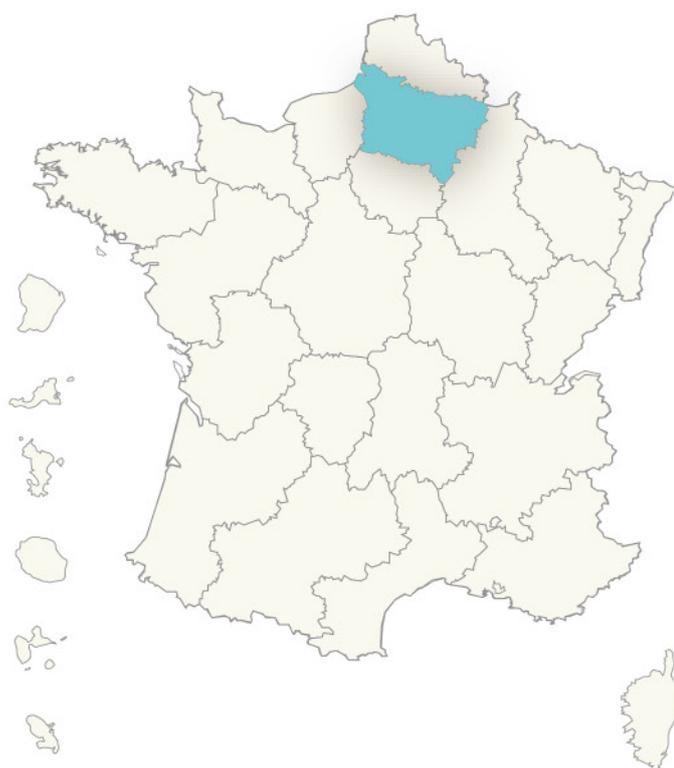
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

-8 %

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Picardie.



| Programme | Montant UE du programme |
|---|-------------------------|
| Programme opérationnel Picardie FEDER-FSE-IEJ 2014-2020* | 299 202 678 € |
| Programme de développement rural Picardie FEADER* | 137 598 614 € |
| Programme opérationnel national FSE (volet régional Picardie)** | 51 142 569 € |
| Programme opérationnel national IEJ (volet régional Picardie)** | 5 941 882 € |
| Programme national FEAMP (volet régional Picardie) pour financer les mesures régionales que cette Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire*** | En cours de négociation |
| Total | 493 885 743 € |

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Picardie.

Espace interrégional***

Axe interrégional Bassin de la Seine (dans le PO Île-de-France)
9 000 000 €



Coopération territoriale européenne****

France - Wallonie - Flandres (transfrontalier)
169 977 045 €



France - (Manche) - Angleterre (transfrontalier)
223 046 948 €



Interreg Deux Mers (transfrontalier)
256 648 702 €



Europe du Nord-Ouest (transnational)
396 134 342 €



Interreg Europe (interrégional)
359 326 320 €



*Source : Accord de partenariat ; **Source : DGEFP ; ***Source : DPMA (montant provisoire) ; ****Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE
*****Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales

QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Picardie FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Afin de **développer le potentiel de recherche et de formation supérieure** en Picardie en améliorant le lien avec les démarches innovantes des entreprises, le programme envisage :

- le soutien à des outils de recherche structurants, tel que des plateformes mutualisées permettant de regrouper de nombreux acteurs publics comme privés,
- l'appui aux équipes de recherche en finançant des postes de doctorants/post-doctorants en lien avec les entreprises,
- l'accompagnement aux entreprises dans les différentes étapes du passage de l'innovation aux marchés.

Afin de **renforcer la filière numérique et d'augmenter le taux de couverture en Très Haut Débit** sur les territoires prioritaires, le programme soutiendra le déploiement du THD dans les zones non couvertes par les opérateurs privés, et le raccordement des entreprises et établissements picards (création d'un point d'échange internet régional, installation de prises fibre optique).

Le programme s'engage dans la transition vers une économie à faible carbone en ciblant particulièrement les fonds européens sur **l'efficacité énergétique des logements** :

- réhabilitations thermiques du parc de logements locatifs sociaux et des habitations énergivores du parc privé des ménages à revenus modestes (13 000 logements par an d'ici 2020),
- appui à la construction de bâtiments à haute performance énergétique favorisant l'intégration des énergies renouvelables (AMO à la conduite d'opération de réhabilitation, audit énergétique, etc.),
- mise en place d'opérateurs locaux pour la rénovation énergétique des parcs de bâtiments (appui à la structuration de groupements d'entreprises qualifiées dans ce domaine).

Afin d'améliorer le niveau de formation et de qualification des Picards, le programme soutient :

- des **formations pré-qualifiantes** permettant d'acquérir des **compétences** clés pour une insertion professionnelle durable,
- l'apprentissage et la formation continue (recherche d'une meilleure **adéquation des compétences** des picards avec **l'offre d'emploi**),
- l'accompagnement de **publics particulièrement fragiles** tel que les personnes handicapées ou sous-main de justice,

- dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, des actions de soutien aux jeunes de moins de 25 ans, ni en éducation, ni en emploi, ni en formation (NEET) visant à leur permettre d'élaborer un projet professionnel, d'élargir leurs choix professionnels et de sécuriser leur insertion sur le marché du travail.

Par ailleurs, la Région Picardie soutient des projets dans les domaines suivants :

- **bioéconomie et bioraffineries territorialisées** (optimisation des agro-ressources, développement de la chimie végétale à des fins de diversification des débouchés de la biomasse),
- **mobilité et urbanité** (systèmes énergétiques intelligents, conception et production de véhicule dans un objectif de réduction de la consommation énergétique de ces derniers),
- **adaptation aux changements climatiques** (submersions marines, érosions du trait de côte, etc.),
- **protection de l'environnement** (notamment renforcement des continuités écologiques)



Programme de développement rural Picardie FEADER

La stratégie développée par le programme de développement rural est fondée sur le diagnostic stratégique territorial, la concertation avec les acteurs et sur l'identification des besoins régionaux, en cohérence avec la stratégie de l'Union européenne. Par conséquent, elle est fondée sur 8 besoins (déclinés en 11 mesures) :

1. Promouvoir et organiser l'innovation sous toutes ses formes et sa diffusion permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises, des filières et des organismes dans les zones rurales,
2. Pour pallier le nombre important de départs en retraite et favoriser le renouvellement des générations en agriculture, le PDR soutiendra l'installation de jeunes agriculteurs, issus ou non du monde agricole, et ainsi, le maintien des exploitations agricoles,
3. Des actions spécifiques sont développées pour soutenir la filière élevage en difficulté en Picardie : offres de formations, investissements nécessaires à la modernisation des exploitations, à l'amélioration des conditions de travail et au renouvellement des générations,
4. Afin de contribuer à la protection des ressources naturelles, un des besoins prioritaires sera d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques,
5. Pour aider à la préservation d'écosystèmes remarquables, il est important de conserver et protéger les zones à haute valeur naturelle,
6. Des mesures seront déployées en matière de gestion forestière pour installer des systèmes agroforestiers, investir dans des infrastructures et du matériel innovant, former les professionnels à ces nouvelles techniques,

7. La création et le maintien d'entreprises notamment agro-alimentaires, d'emplois et de filières locales dans les territoires ruraux seront soutenus pour permettre de maintenir un tissu de services à la population,
8. Enfin, le développement local intégré en milieu rural sera renforcé afin de favoriser la mise en place de schémas locaux de développement et de plans d'actions en lien avec les dynamiques et les besoins locaux identifiés par les acteurs.



Programme opérationnel national FSE (volet régional Picardie)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Picardie sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Picardie sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Picardie, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Picardie de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



Programme opérationnel national IEJ (volet régional Picardie)

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude (NEET). Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Picardie, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- **des actions de repérage de ces jeunes** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- **l'accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- **des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.



Programme national FEAMP (volet régional Picardie)

Concernant le FEAMP, les Régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leurs enveloppes FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

LES FONDS EUROPÉENS EN PICARDIE 2014-2020

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



Le Bassin de la Seine

Le programme opérationnel régional FEDER dispose également d'un axe interrégional dédié au financement d'actions sur le bassin Seine-Normandie. Il s'agit de venir en complément du CPIER du Plan Seine afin d'assurer une cohérence des politiques publiques conduites sur le bassin dans le cadre de sa mise en œuvre. Les acteurs du Bassin ont souhaité concentrer les actions sur trois thématiques :

- **adaptation au changement climatique**, et notamment à la sécheresse. Il s'agit notamment d'accroître la connaissance sur le bassin, par la réalisation d'études voire d'expérimentation sur ce territoire,
- **gestion du risque inondation**. Les actions soutenues viseront à soutenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, des travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, des programmes de réduction de la vulnérabilité à grande échelle, de sensibilisation, etc.,
- **continuités écologiques**. Il s'agit notamment de mener des études et travaux visant au rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau d'intérêt interrégional.



Développement territorial intégré

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

La mise en place d'investissements territoriaux intégrés (ITI) est destinée aux agglomérations picardes, et tend à renforcer le lien agglomération-quartiers prioritaires et le lien agglomérations-centralité. Près de 12% du FEDER-FSE sont ainsi fléchés pour les territoires urbains en Picardie.

Pour ce faire, quatre axes stratégiques seront privilégiés :

- **Accompagner la ville renouvelée et solidaire** : il s'agira de favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté à travers la réalisation d'équipement structurants facteurs de lien social, améliorer les conditions d'hébergement, et soutenir la réussite éducative.
- **Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables** : penser le développement sous le prisme de l'environnement et ainsi contribuer à l'adaptation des agglomérations au changement climatique et à l'impératif de protection des ressources.
- **Renforcer la place des quartiers de gare par une approche intégrée entre ces espaces et la ville, et développer l'efficacité des pôles de mobilité qui y sont liés** : concourir au désenclavement des quartiers paupérisés.
- **Appuyer l'intégration entre les espaces de vallées et le tissu urbain** : favoriser la redécouverte de l'espace fluvial pour réinvestir des sites délaissés à proximité des centres villes, afin d'y insuffler une nouvelle dynamique.

À l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.

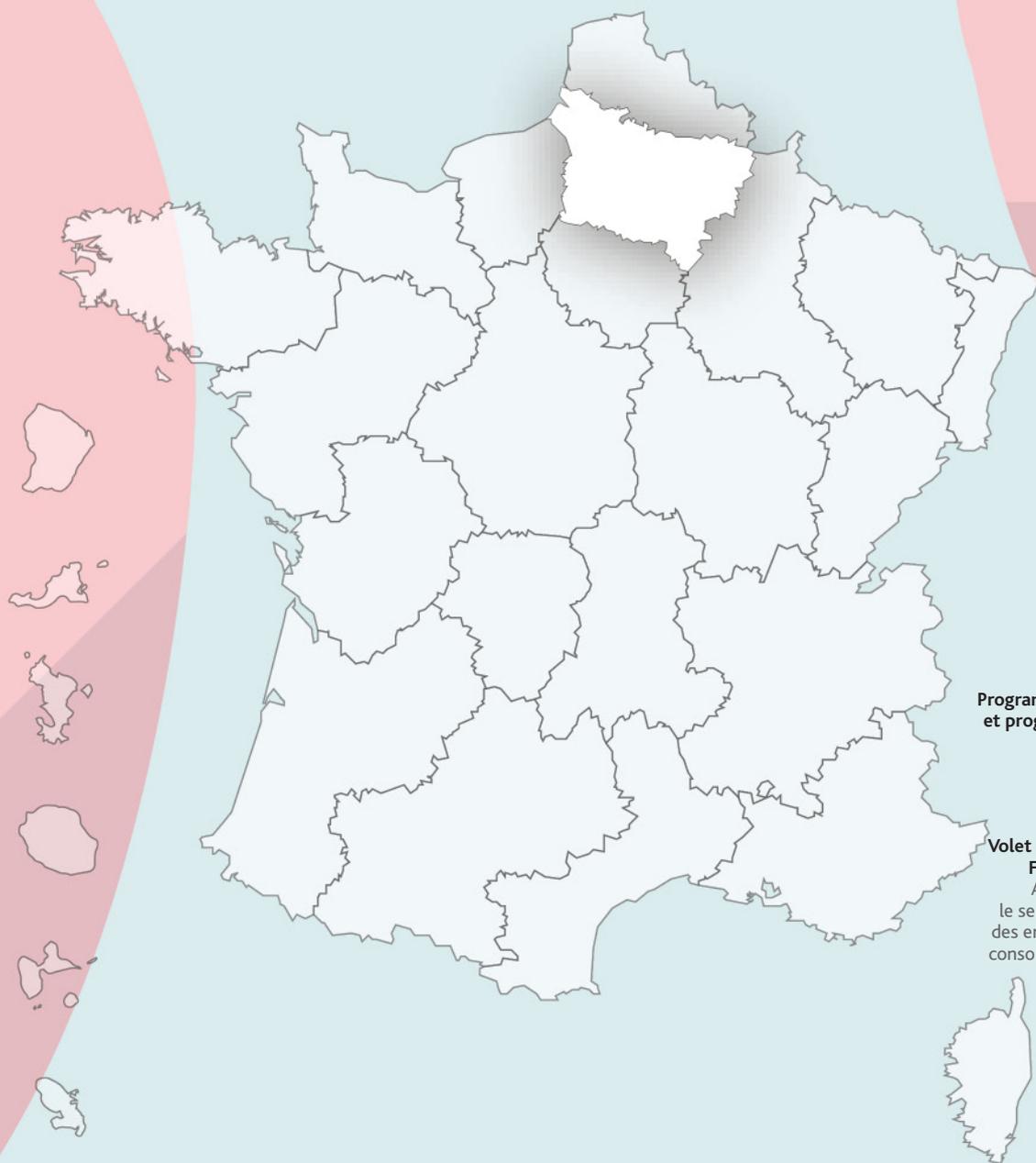


Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures a été lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 220 000 habitants.

Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la Région le 17 avril 2014 pour une réponse à transmettre avant le 31 octobre. Les stratégies devaient être ciblées sur un ou deux enjeux d'avenir parmi les cinq définis au niveau régional après concertation des acteurs : changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources, territorialisation des économies rurales, vitalité sociale des territoires ruraux, adaptation au changement climatique, stratégie alimentaire durable territoriale.



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ et programme de développement rural

Autorité de gestion :
Conseil régional Picardie
europa@cr-picardie.fr

Volet régional du programme national FSE et du programme national IEJ

Autorité de gestion déconcentrée :
le service FSE de la Direction régionale
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi
(DIRECCTE)
40 rue de la Vallée
80042 AMIENS CEDEX 1

Pour en savoir plus

www.picardie-europe.eu
www.cr-picardie.fr
www.europe-en-france.gouv.fr